COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Faits saillants
Séance ordinaire du conseil des commissaires
11 décembre 2024

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Nomination de représentantes et représentants des élèves au conseil

CC-241211-CA-0035

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la politique nº 2021-CA-27 : *Représentation des élèves auprès de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* (la Politique);

ATTENDU QUE le comité central des élèves a élu ses deux (2) représentantes ou représentants des élèves ainsi qu'une ou un substitut lors de la réunion du 3 décembre 2024;

ATTENDU QUE la Politique stipule que le conseil des commissaires doit nommer les représentants des élèves par voie de résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benny Catania que, sur recommandation du comité central des élèves, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme Maya Lavictoire et Andressa Reginato à titre de représentantes des élèves auprès du conseil des commissaires;

ET QUE Anthonia Oluwadarasimi Adedeji soit nommée comme représentante substitut.

Adoptée à l'unanimité

États financiers 2023-2024 et rapport du vérificateur externe

CC-241211-FR-0038

ATTENDU QUE l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation à la commission scolaire de déposer ses états financiers annuels;

ATTENDU QUE la firme Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L., a terminé la vérification des documents comptables et des états financiers de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'exercice se terminant le 30 juin 2024;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, un avis public a été donné;

ATTENDU QUE la commission scolaire a un excédent préliminaire de 1 715 834,96 $;

ATTENDU QUE les états financiers 2023-2024, préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, démontrent ce qui suit :

Surplus accumulés au début de l'exercice :	263 885,74 $
Exercice en cours :	
Revenus :	240 083 795,69 $
Dépenses :	238 367 960,73 $
Surplus de l'exercice en cours :	1 715 834,96 $
Surplus accumulé à la fin de l'exercice :	1 979 720,70 $

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité de vérification, les états financiers vérifiés 2023-2024 de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'exercice se terminant le 30 juin 2024 soient reçus par le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tels qu'ils ont été présentés.

Adoptée à l'unanimité

Modification de la *Politique de remboursement des dépenses applicable aux commissaires et au personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*

Autorisation pour la tenue d'une consultation

ATTENDU que la politique nº 1999-FR-01 : *Politique de remboursement des dépenses applicable aux commissaires et au personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* est en cours d'examen;

ATTENDU la nécessité de modifier l'article 3.0 de cette politique;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité de vérification, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur les propositions de modification à l'article 3.0 de la politique nº 1999-FR-01 : *Politique de remboursement des dépenses applicable aux commissaires et au personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, conformément au document nº CC-SWLSB-2024/12/11-FR-001;

CC-241211-FR-0039

ET QUE cette consultation soit tenue pendant une période de trente (35) jours auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs de Sir-Wilfrid-Laurier, du Syndicat des enseignantes et des enseignants de Laurier, du SPPOQA (Syndicat des professionnelles et professionnels de l'Ouest de Québec Anglophone), de la FEESP-CSN-S18 et du SEPB-Québec-FTQ, section locale 577, commençant le 12 décembre 2024 et se terminant le 16 janvier 2025.

Adoptée à l'unanimité

Rémunération des commissaires 2024-2025

CC-241211-FR-0040

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est composé de neuf (9) commissaires élu(e)s, un(e) (1) président(e) élu(e) et trois (3) commissaires-parents;

ATTENDU QUE le *décret nº 1216-2024 du gouvernement du Québec* établit les montants annuels maximums de la rémunération pouvant être versés aux membres du conseil des commissaires;

ATTENDU QUE le comité de vérification a étudié le mode de répartition proposé des montants annuels maximums pour les commissaires pour l'année scolaire 2024-2025;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que, sur recommandation du comité de vérification, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte le projet de rémunération des commissaires pour l'année scolaire 2024-2025, tel qu'il apparaît au document nº CC-SWLSB-2024/12/11-FR-002.

Adoptée à l'unanimité

État des taxes scolaires qui restent dues

CC-241211-FR-0041

ATTENDU QUE l'article 339 de la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation au directeur général de préparer un état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires;

ATTENDU QUE l'article 340 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que l'état des taxes scolaires préparé conformément à l'article 339 soit soumis au conseil des commissaires pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité de vérification, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve, conformément aux articles 339 et 340 de la *Loi sur l'instruction publique*, l'état préparé par le directeur du Service des ressources financières à l'intention de la direction générale concernant les taxes scolaires qui restent dues au 18 novembre 2024 et dont le montant s'élève à 1 431 117,00 $, tel qu'il apparaît au document nº CC-SWLSB-2024/12/11-FR-003.

Adoptée à l'unanimité

Élaboration du budget 2025-2026

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier entame le processus d'élaboration du budget pour l'année scolaire 2025-2026;

Autorisation pour la tenue d'une consultation

ATTENDU QUE l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation à la commission scolaire de rendre publics les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus;

CC-241211-FR-0042

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a préparé un sondage de consultation sur le budget 2025-2026;

ATTENDU QUE ledit sondage a été présenté au comité de vérification le 27 novembre 2024 et au comité de répartition des ressources le 19 novembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que, sur recommandation du comité de vérification, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le sondage de consultation sur le budget, tel qu'il apparaît au document nº CC-SWLSB-2024/12/11-FR-004 dans le cadre de la consultation sur le processus d'élaboration du budget;

ET QUE la consultation commence le 12 décembre 2024 et se termine le 14 février 2025 et qu'elle soit tenue auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, de l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier, de l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier et du comité consultatif EHDAA.

Adoptée à l'unanimité

Affichage des postes de commissaire à l'éthique et de commissaire à l'éthique substitut

ATTENDU QUE l'article 9 du règlement nº BL2009-CA-17 : *Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* indique que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit nommer, par voie de résolution, une ou un commissaire à l'éthique et une ou un commissaire à l'éthique substitut;

CC-241211-CA-0043

ATTENDU QUE le commissaire à l'éthique actuel occupe ce poste depuis septembre 2019;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a procédé à la nomination temporaire d'un commissaire à l'éthique substitut, en vigueur du 29 novembre 2023 jusqu'à ce que le poste soit affiché et pourvu par un comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Elena Ferrato que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier confie à la secrétaire générale le mandat d'afficher les postes de commissaire à l'éthique et de commissaire à l'éthique substitut :

QUE le comité de sélection se compose des personnes suivantes :

Commissaire nº 1 :	Chloée Alary
Commissaire nº 2 :	Donna Anber
Commissaire nº 3 :	Barbara Barrasso
Secrétaire générale	
Directrice du Service des ressources humaines	

ET QU'il soit confié à ce comité de sélection le mandat de choisir les candidats à interviewer, d'effectuer les entrevues et de recommander des candidats pour les postes de commissaire à l'éthique et commissaire à l'éthique substitut;

Adoptée à l'unanimité

Nomination de la personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité

CC-241211-CA-0044

ATTENDU QUE tous les articles de la *Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives* (la Loi) ont pris effet le 30 novembre 2024;

ATTENDU QUE la Loi prévoit la création de la fonction de responsable de l'éthique et de l'intégrité dans les organismes privés et abolit la fonction de responsable du suivi des divulgations;

ATTENDU QUE l'adoption de la Loi fait en sorte que la politique nº 2018-CA-23 : *Politique régissant la divulgation d'actes répréhensibles* et la *Procédure pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles* ne sont plus applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Chloée Alary que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme la secrétaire générale à titre de personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité et la directrice adjointe du Service des affaires corporatives, juridiques et des communications à titre de substitut, en vigueur immédiatement;

ET QUE la politique nº 2018-CA-23 : *Politique régissant la divulgation d'actes répréhensibles* et la *Procédure pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles* soient abrogées;

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'entrepreneur – Projet de réfection d'escaliers – École secondaire régionale Laurentian

ATTENDU la nécessité de procéder à la réfection des escaliers à l'école secondaire régionale Laurentian;

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public nº 24-184-01 concernant la réfection des escaliers à l'école secondaire régionale Laurentian et l'ouverture, le 26 novembre 2024, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

CC-241211-MR-0045

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Chloée Alary que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat relatif à la réfection des escaliers à l'école secondaire régionale Laurentian à Anjalec Construction inc., au coût total de 620 621,00 $, avant taxes, ou 663 361,62 $, taxes nettes;

QUE l'engagement susmentionné soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents ayant trait à ce projet.

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'entrepreneur – Projet de rénovation de la toiture (bloc C) – École secondaire Laval Senior

ATTENDU QUE la toiture du bloc C à l'école secondaire Laval Senior doit être rénovée;

ATTENDU QUE l'appel d'offres public nº 24-190-01 a été lancé pour la rénovation de la toiture du bloc C à l'école secondaire Laval Senior et que les soumissions ont été ouvertes le 26 novembre 2024;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

CC-241211-MR-0046

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat relatif à la rénovation de la toiture du bloc C à l'école secondaire Laval Junior à Gagné & Roy inc., au coût total de 1 694 554,00 $, avant taxes, ou 1 811 253,70 $, taxes nettes;

QUE l'engagement susmentionné soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents ayant trait à ce projet.

Adoptée à l'unanimité

Participation à un appel d'offres du CAG – Cueillette des ordures et du recyclage

CC-241211-MR-0047

ATTENDU QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) lancera bientôt l'appel d'offres public nº 2025-7518-50 pour les services de cueillette des ordures et du recyclage;

ATTENDU QUE le *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics* exige une autorisation pour tous les contrats de nature répétitive dont la durée attendue, incluant tout renouvellement, est de plus de trois (3) ans;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite participer à cet appel d'offres, car il s'agira d'un contrat de trente-six (36) mois qui offrira deux (2) périodes optionnelles de douze (12) mois chacune;

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport estime que le coût des services de cueillette des ordures et du recyclage sera de 700 000,00 $, avant les taxes, pour la durée du contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benny Catania que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires approuve la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'appel d'offres public nº 2025-7518-50 pour les services de cueillette des ordures et du recyclage;

QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents concernant la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à cet appel d'offres public;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Engagement de fournisseurs de services – Agences de recrutement locales pour la formation professionnelle

CC-241211-MR-0048

ATTENDU que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite établir des partenariats avec des agences de recrutement locales pour stimuler l'inscription d'élèves locaux à ses cours de formation professionnelle;

ATTENDU QUE le *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics* exige une autorisation pour tous les contrats de nature répétitive dont la durée attendue, incluant tout renouvellement, est de plus de trois (3) ans;

ATTENDU QUE, conformément au *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*, « un organisme public peut conclure un contrat à exécution sur demande avec un ou plusieurs prestataires de services lorsque des besoins sont récurrents et que le nombre de demandes, le rythme ou la fréquence de leur exécution sont incertains »;

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public nº 24-203-01 concernant les agences de recrutement locales pour la formation professionnelle et l'ouverture, le 15 novembre 2024, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

ATTENDU QUE le contrat de service à exécution sur demande est octroyé à tous les fournisseurs de services ayant présenté une soumission acceptable et que les demandes sont attribuées au fournisseur de services qui a soumis le prix le plus bas (pourcentage de rémunération), à moins que ce fournisseur ne puisse y donner suite, auquel cas les autres fournisseurs sont sollicités en fonction de leur rang respectif;

ATTENDU QU'en vertu du règlement nº BL2023-CA-01 : *Délégation de fonctions et de pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, le conseil des commissaires doit approuver ce contrat de service à exécution sur demande puisque sa valeur est estimée à plus de 250 000 $;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Heather Appleby que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie un contrat de quatre ans (2 ans + 2 périodes optionnelles d'un an chacune) à des agences de recrutement locales pour la formation professionnelle, comme suit :

RANG	SOUMISSIONNAIRE	% DE RÉMUNERATION
1	RH Sommet inc.	9,2 %
2	9337-5541 Québec inc. (Collège CGH)	9,99 %
3	L'Excellence Évènements inc.	11,7 %

ET QUE le directeur général adjoint soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Projets d'investissement (Plan directeur 2024-2025)

CC-241211-MR-0049

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a mené une analyse sur la vétusté de ses immeubles;

ATTENDU QUE les écoles et les centres de la commission scolaire ont exprimé leurs besoins relativement aux travaux d'entretien et de réfection devant être effectués dans leur immeuble;

ATTENDU l'établissement d'une liste de priorités pour l'année scolaire 2024-2025;

ATTENDU l'application des mesures 50621 (Maintien des bâtiments), 50622 (Résorption du déficit de maintien) et 50627 (Travaux prioritaires) pour financer les projets prioritaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benny Catania que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le Plan directeur 2024-2025 (Liste des projets d'investissement), tel qu'il apparaît au document nº CC-SWLSB-2024/12/11-MRT-001.

Adoptée à l'unanimité